

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 avril 2018 qui s'est tenue à la Mairie du quartier de Routelle

Présents :

M. BAIOTTO – Mme BOILLOT – Mme BULLIARD – Mme GEGOUT – Mme GRAPPEY – M. HYVERNAT – M. LALLEMAND – M. LARTOT – M. LOLLIOT – M. MICHELIN – Mme OLSZAK – Mme PALYS

Absents excusés :

M. BRAUN donne procuration à M. HYVERNAT – M. CUCHE donne procuration à Mme OLSZAK – Mme GODAIN donne procuration à Mme BOILLOT – Mme GRILLON donne procuration à M. BAIOTTO – M. PRETET donne procuration à M. LOLLIOT – M. KHELIFI donne procuration à Mme GRAPPEY – M. REHN donne procuration à M. MICHELIN – M. BOUVERET

Absent :

M. LAFFIN

La séance est ouverte à 20h30

Secrétaire de séance : Mme GRAPPEY

Présidente de séance, Madame OLSZAK

1 – Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux du 23 mars et 04 avril 2018

Remarque de Mme Boillot sur le point n°3 de la séance du 23 mars 2018 : il faut nommer les conseillers mécontents : « *Les Conseillers sont tous surpris de cette annonce et Mme Boillot et M. Cuche font savoir leur mécontentement.* »

Mme Boillot s'étonne également de la situation grave qui a été découverte alors que Mme Olszak faisait partie de la commission finances depuis 2014. Mme Olszak lui répond que le problème sur la différence entre provision budgétaire et semi-budgétaire a effectivement été découvert cette année mais c'est en 2010 que la question aurait dû être posée et débattue.

Pour le compte-rendu du 23 mars 2018 : approuvé par 16 voix pour, par 0 voix contre et 3 abstentions.

Pour le compte-rendu du 04 avril 2018 : approuvé par 17 voix pour, par 0 voix contre et 2 abstentions.

2/ Délégué à la Protection des données

A partir du 25 mai 2018 la commune doit désigner un délégué à la protection des données dont le but va être de s'assurer de la bonne utilisation et de la sécurisation des données à caractère personnel.

L'Agence Départementale d'appui aux Territoires du Doubs (AD@T) propose à ses membres adhérents la possibilité de lui déléguer cette fonction en contrepartie d'une tarification supplémentaire de 500 € H.T la première année et 250 € H.T les années suivantes.

Au vu du nombre important de données sensibles concernées et du caractère contraignant de cette nouvelle réglementation, il est proposé de déléguer cette mission à l'AD@T en contrepartie des tarifs mentionnés ci-dessus.

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés

3/ Demande de subvention au SYDED – Eclairage public rue de l'Ecluse et Château Grillot

Un appel d'offre est actuellement en cours afin de choisir l'entreprise qui réalisera la partie Eclairage Public, la présente demande de subvention auprès du SYDED se fait sur le chiffrage de notre Maître d'œuvre, le cabinet B.E.J. Ce dernier a estimé les travaux à 64 749.68 € H.T soit 77 699.61 € T.T.C. Le plan de financement est le suivant :

➤ Fonds libres :	0.00	€
➤ Emprunts :	48 173.75	€
➤ Subvention SYDED (45,6%) :	29 525.86	€

Le taux étant susceptible de varier en 2018, la commune s'engage à prendre en charge une éventuelle différence.

➤ Autres subventions :		€
Montant T.T.C :	77 699.61	€

Vote : 17 voix pour 0 voix contre 2 abstentions

4/ Vote des 3 taxes

Il est proposé pour 2018 de reconduire les taux de 2017.

Mme Boillot propose quant à elle une augmentation des taux. Cette proposition n'est pas acceptée. Il est envisagé de travailler avec la commission CCID et la DDPIF sur une réactualisation des bases et de contrôler les travaux non déclarés afin de respecter l'équité fiscale.

	<i>Taxes</i>	<i>Base 2018</i>	<i>Taux 2018</i>	<i>Produit attendu</i>
OSSELLE-ROUTELLE	Taxe d'habitation	836 838	11,29 %	96 879 €
	Taxe foncière (bâti)	482 561	15,02 %	73 628 €
	Taxe foncière (non bâti)	23 135	19,42 %	4 505 €
	Total Osselle-Routelle			175 012 €

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés

5/ Affectation des résultats

Les résultats des comptes administratifs 2017 seront affectés dans les budgets 2018

Les résultats des comptes administratifs des budgets eaux et assainissements sont repris dans le budget communal 2018

Vote : 17 voix pour 0 voix contre 2 abstentions

6/ Modification de la délibération n°5 du 23 mars 2018 : transfert des résultats eau et assainissement

Madame le Maire informe les conseillers présents qu'afin de pouvoir reverser les excédents des budgets eau et assainissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon d'un montant global de 341 795,40 € il a été vu avec le Grand Besançon la possibilité de reverser cette somme sur plusieurs années Plus précisément, afin d'éviter des écueils importants au niveau de la Trésorerie il est proposé l'étalement du versement de ces excédents de la façon suivante :

Année	Excédent EA Fonctionnement	Excédent EA Investissement	Total
2018	20 685.48	104 500.00	125 185.48
2019	20 685.48	26 773.60	47 459.08
2020	20 685.48	26 773.60	47 459.08
2021	20 685.48	26 773.60	47 459.08
2022	20 685.46	26 773.60	47 459.06
2023	0.00	26 773.60	26 773.60
			341 795.38

Il est donc proposé aux conseillers de valider le transfert des excédents des budgets eau et assainissement voté lors de la séance du 23 mars 2018 mais de décider que les versements à la C.A.G.B se feront tels que présentés ci-dessus.

M. Lallemand propose un audit sur les comptes des anciennes communes d'Osselle et de Routelle pour assainir la situation et ne pas découvrir d'autres problèmes.

Vote : 17 voix pour 2 voix contre 0 abstention

7/ Vote des budgets 2018

BUDGET PRIMITIF 2018 DU LOTISSEMENT

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2018 concernant le budget du Lotissement. Ce document se présente comme suit :

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Section de fonctionnement

Vote	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	143.073,89	150.000,00
+	+	+

Reports

Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté	6.926,11	
=	=	=

Total de la section de fonctionnement	150.000,00	150.000,00
--	-------------------	-------------------

Section d'investissement

Vote	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	10.000,00	29.834,78
+	+	+

Reports

Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	19.834,78 (si solde négatif)	(si solde positif)
=	=	=

Total de la section d'investissement	29.834,78	29.834,78
---	------------------	------------------

Total du budget	179.834,78	179.834,78
------------------------	-------------------	-------------------

Elle invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications à lui faire part ou à lui faire part de leurs observations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le budget primitif 2018 du Lotissement tel que présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2018 DU SERVICE BOIS

Madame le Maire présente ensuite au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2018 concernant le budget Bois.

Ce document se présente comme suit :

BUDGET ANNEXE BOIS

Section de fonctionnement

Vote	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	20 800,00	20 800,00
+	+	+

Reports

Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		
=	=	=
Total de la section de fonctionnement	20 800,00	20 800,00

Section d'investissement

Vote	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	10 000,00	10 000,00
+	+	+

Reports

Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde négatif)	(si solde positif)
=	=	=
Total de la section d'investissement	10 000,00	10 000,00
Total du budget	30 800,00	30 800,00

Elle invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications à lui faire part ou à lui faire part de leurs observations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le budget primitif 2018 du service Bois en régie tel que présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018

Madame le Maire présente ensuite au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2018 concernant le budget Communal.

Ce document se présente comme suit :

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

Section de fonctionnement

Vote	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	633 564.36	539 904.10
+	+	+

Reports 002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	93 660,26
=	=	=
Total de la section de fonctionnement	633 564.36	633 564.36

Section d'investissement

Vote	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	801 034.57	580 780.00
+	+	+

Reports

Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde négatif)	220 254.57 (si solde positif)
=	=	=
Total de la section d'investissement	801 034.57	801 034.57
Total du budget	1 434 598.93 €	1 434 598.93 €

Elle invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications à lui faire part ou à lui faire part de leurs observations.

Mme le Maire informe que les travaux de voirie rue de l'Ecluse et Château Grillot seront maintenus uniquement avec une subvention (DETR) à 80%. Cette année, il n'y aura pas de subventions aux associations. La nécessité de vendre les deux terrains du lotissement a été abordée, différentes hypothèses ont été soulevées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le budget primitif 2018 de la commune tel que présenté ci-dessus.

Adopté par POUR : 13 CONTRE : 2 ABSTENTION : 4

la séance est levée à 22h15

Madame le Maire,

Anne OLSZAK



